

Règles de remboursements SUD Éducation

Votés en Assemblée Générale le 14 mars 2022, mis à jour le 5 mai 2026

Participation aux journées de grève

Remboursements	Justificatifs nécessaires
Remboursement de 30 € pour les adhérent.e.s à partir de la 4e journée de grève de l'année scolaire (remise à 0 en septembre).	Envoi des fiches de paye sur lesquelles les grèves sont prélevées.
Remboursement de 30 € pour les AED et AESH adhérent.e.s dès le premier jour de grève.	Envoi des fiches de paye sur lesquelles les grèves sont prélevées.

Stages fédéralisés, instances fédérales : Conseil Fédéral, Commission, Groupe de Travail

Repas (pas de remboursement par la trésorerie fédérale)	
Remboursements	Justificatifs nécessaires
Repas du midi remboursé à hauteur de 10 € par personne (remb. local) Repas du soir remboursé à hauteur de 15 € par personne (remb. local)	Sur présentation du ticket ou facture.
Déplacements (remboursements selon les règles fédérales)	
Remboursements	Justificatifs nécessaires
- Train SNCF 2ème classe remboursé intégralement.	Train : Sur justificatif du billet de train (disponible sur sncf connect 24h après le voyage).
- Voiture : 0,32 € du kilomètre.	Noter l'itinéraire sur la demande de remboursement
- Tickets de métro remboursés également.	Sur présentation des tickets utilisés, de tickets + facturette d'achat d'un carnet ...

Hébergements CF	
Remboursements	Justificatifs nécessaires
Nuit remboursée à hauteur de : - 80 € pour 1 personne (remb. fédéral) - 160 € pour 2 personnes (remb. fédéral) - 3e personne à la charge du syndicat local	Sur présentation de la facture.
Hébergements stage fédéralisés / stages Solidaires	
Remboursements	Justificatifs nécessaires
Nuit remboursée à hauteur de : - 80 € par nuit et par personne (remb. Fédéral) pour 3 adhérent.e.s maximum	Sur présentation de la facture.
Hébergements Congrès fédéraux	
Remboursements	Justificatifs nécessaires
Nuit remboursée à hauteur de : - 50 € par personne et par nuit pour 3 adhérent.e.s maximum	Sur présentation de la facture.

Hébergements GT et commissions	
Remboursements	Justificatifs nécessaires
Nuit remboursée à hauteur de 80 € pour 1 personne max (remb. fédéral)	Sur présentation de la facture.

Instances locales : déplacements et repas pour accompagner un·e collègue, se rendre à une réunion intersyndicale, se réunir en bureau, tourner dans les établissements.

Hébergement	
Pas de remboursement	
Repas	
Remboursements	Justificatifs nécessaires
Remboursement à hauteur de 10 € par personne.	Sur présentation d'un ticket, d'une facture.
Déplacements	
Remboursements	Justificatifs nécessaires
- Train sur la base SNCF 2ème classe - Voiture sur la base de 0,37 € du kilomètre - Péage	- Train : Sur justificatif du billet de train (disponible sur sncf connect 24h après le voyage). - Noter l'itinéraire sur la demande de remboursement - Ticket de péage

Participation des adhérent·es aux stages de leur syndicat Sud Éducation CA

Hébergement	
Remboursements	Justificatifs nécessaires
- 50 € par personne si l'hébergement militant n'est pas possible, possibilité de grouper l'hébergement pour plusieurs adhérent.e.s	- Sur présentation de la facture
Déplacements	
Remboursements	Justificatifs nécessaires
- Train sur la base SNCF 2ème classe - Voiture sur la base de 0,37 € du kilomètre. - Péage	- Train : Sur justificatif du billet de train (disponible sur sncf connect 24h après le voyage). - Voiture sur présentation d'un justificatif kilométrique imprimé sur un site de calcul d'itinéraire. - Ticket de péage

Participation des adhérent·es à une manifestation départementale la plus proche pour représenter Sud Éducation ou Solidaires.

Déplacements	
Remboursements	Justificatifs nécessaires
- Voiture sur la base de 0,125 € du kilomètre.	- Voiture sur présentation d'un justificatif kilométrique imprimé sur un site de calcul d'itinéraire.

Participation des adhérent·es aux stages ouverts, non fédéralisés, extérieurs à la**Champagne Ardenne**

Hébergement	
Remboursements	Justificatifs nécessaires
- 1 à 2 personnes : 30 € par personne par nuit. - 3 à 4 personnes : 20 € par personne par nuit. - 5 à 10 personnes : 10 € par personne par nuit.	- Sur présentation de factures.
Déplacements	
Remboursements	Justificatifs nécessaires
Si 1 ou 2 personnes : Transport 80%, Si 3 ou 4 personnes : Transport 50% Si entre 5 et 10 personnes : Transport 30%	- Train sur présentation du titre de transport. - Voiture sur présentation d'un justificatif kilométrique imprimé sur un site de calcul d'itinéraire.
Repas	
Pas de remboursement	

Remboursement des intervenant.e.s de nos stages

Hébergement	
Remboursements	Justificatifs nécessaires
Remboursement intégral d'un hôtel sur le lieu du stage (possibilité de proposer hébergement militant)	- Sur présentation de factures.
Déplacements	
Remboursements	Justificatifs nécessaires
Remboursement intégral du déplacement	- Train sur présentation du titre de transport. - Voiture sur présentation d'un justificatif kilométrique imprimé sur un site de calcul d'itinéraire.
Repas	
Remboursements	Justificatifs nécessaires
- Remboursement à hauteur de 25 € pour le repas du soir pour les intervenant.e.s - Même montant au restaurant pour la / les personnes de Sud investies directement dans l'accueil (hébergement, et/ou transport, etc.) des intervenant.e.s.	- Sur présentation de factures.